

« Ma commune, ma santé » partenaires

- [Bellac](#)

Publié le 28/09/2016



. Frédéric Duffau, membre d'ACTIOM, présente la solution pour l'accès à la santé pour tous. © LAVALETTE Veronique

Corine Hourcade-Hatte, maire de la commune, et son adjoint, Thierry Spriet, avaient convié Frédéric Duffau, un représentant d'ACTIOM membre du réseau « ma commune, ma santé », afin d'informer les administrés sur la possibilité d'accéder à une mutuelle santé à des tarifs abordables.

Le coût d'une mutuelle est parfois très onéreux. Tout dépend du niveau des garanties, de la situation socio professionnelle et de l'âge de l'adhérent, pour pallier ce souci d'accès à la mutualisation. La commune de Bellac (1.300 cantons actuellement ont choisi cette option) a contacté ACTIOM pour proposer à ses administrés une solution santé mutualisée. La résiliation de l'ancienne mutuelle doit intervenir deux mois avant la date d'anniversaire et toute personne peut faire une demande d'aide à la complémentaire santé (ou aide à la mutualisation). L'aide à une complémentaire santé (ACS) dépend des revenus de chacun. Une simulation auprès de l'organisme compétent peut se faire via internet.

Une solution mutuelle

À la signature de la convention de partenariat entre la commune et ACTIOM, chacun pourra se rendre sur le site « ma commune, ma santé » et juger des tarifs et prestations, avec des simulations d'ACS. La commune mettra une salle à disposition pour qu'un délégué d'ACTIOM puisse assurer des permanences. Le maire Corine Hourcade-Hatte demande à chacun de bien vouloir s'inscrire auprès du secrétariat.